

Votre interlocuteur
Florian.Martinet *e mobilière*
Conseiller en assurances et prévoyance
09 418 00 74

Police

MobiPro

Assurance pour association
Police no G-1334-9126

Preneur d'assurance

Kitesurferassociation, route Cossonay 4, 1122 Romanel-sur-Morges

Données du contrat

Début du contrat: 01.03.2016
Expiration du contrat: 31.12.2020
Proposition du: 09.12.2015

L'étendue de la couverture d'assurance est déterminée par le contenu de votre police, par les dispositions correspondantes des Conditions générales "MobiPro Assurances entreprise et bâtiments", édition 04.2015, ainsi que par l'annexe à la police.

Les organismes assureurs sont la Mobilière Suisse Société d'assurances SA (ci-après la Mobilière), Bundesgasse 35, 3001 Berne, et Protekta Assurance de protection juridique SA (ci-après Protekta), Monbijoustrasse 68, 3001 Berne.

Table des matières

Paquet de services	2
Exploitation	2
Assurance responsabilité civile	2
Aperçu des primes	2

121822929.0001.0000.0000
G-1334-9126 259

00000040900182000000000002
00000000 0004/0019



Paquet de services

En plus des couvertures choisies sont également inclus dans l'assurance:

- **Conseil et assistance sur place**
Par votre conseillère personnelle ou votre conseiller personnel
- **JurLine 0848 82 00 82**
Pour les premiers renseignements juridiques en tout genre par téléphone
- **Protection juridique**
Pour le droit du contrat de travail selon les Conditions générales
- **Règlement des sinistres sur place**
Par le service des sinistres de l'agence générale près de chez vous: simple et personnel

Exploitation

Association de kite-surf

Assurance responsabilité civile

L'assurance est valable pour tous les lieux de risque.

Franchise dommages matériels: CHF 200

Franchise dommages corporels: CHF 0

0981 Responsabilité civile des sociétés

Somme de garantie CHF 5 000 000

Nombre de membres actifs: 500

- Dommages corporels et matériels
Limitation des prestations dans les limites de la somme de garantie:
 - Frais pour rappel médiatiques CHF 100 000
 - Protection juridique en matière pénale CHF 500 000

Aperçu des primes

Assurance responsabilité civile CHF 563.70

Prime d'assurance CHF 563.70

Taxes légales (Etat: 01.03.2016)

Droit de timbre CHF 28.19

Prime annuelle CHF 591.89

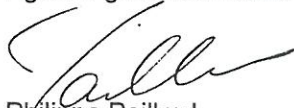
La prime est payable annuellement. Echéance: 01.01.

En tant que jeune entrepreneur, vous bénéficiez d'un **rabais de 25%** à titre d'aide au démarrage. Ce rabais est déjà déduit de votre prime.



Lausanne, 02.03.2016

Mobilière Suisse Société d'assurances
Agence générale Lausanne



Philippe Paillard
Agent général

12182929 0001 0000 0000
G-1334-9126 259

00000042900182000000000002
00000000 0006/0019

Article 12 de la loi sur le contrat d'assurance

Si la teneur de la police ne concorde pas avec les conventions intervenues, vous devez en demander la rectification dans les quatre semaines qui suivent la réception de la police, faute de quoi elle est considérée comme acceptée.

